



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 104972

## Texte de la question

M. André Vallini attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Le placement de ces personnes en structure d'accueil de jour est non seulement un moyen de retarder les conséquences physiques et cérébrales de cette maladie grâce à des activités stimulantes, mais également, pour les proches qui s'en occupent (conjoint, enfants), d'être aidés dans cette lourde charge. Outre les difficultés psychologiques, les familles confrontées à la maladie d'Alzheimer déjà durement éprouvées par cette maladie doivent également faire face à des frais importants, et notamment à des frais de transport jusqu'aux structures d'accueil de jour (frais de taxi par exemple). Or, les caisses primaires d'assurance maladie ne prennent plus en charge le remboursement des frais de transport pour se rendre en structure d'accueil de jour, estimant que cette prestation ne relève pas du soin. Cette situation pénalise fortement les familles modestes qui ne sont pas en mesure de prendre en charge ces coûts. Il souhaite donc connaître les mesures qu'il entend engager pour proposer une aide au financement de l'accueil de jour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Vallini](#)

**Circonscription :** Isère (9<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 104972

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 septembre 2006, page 10006